

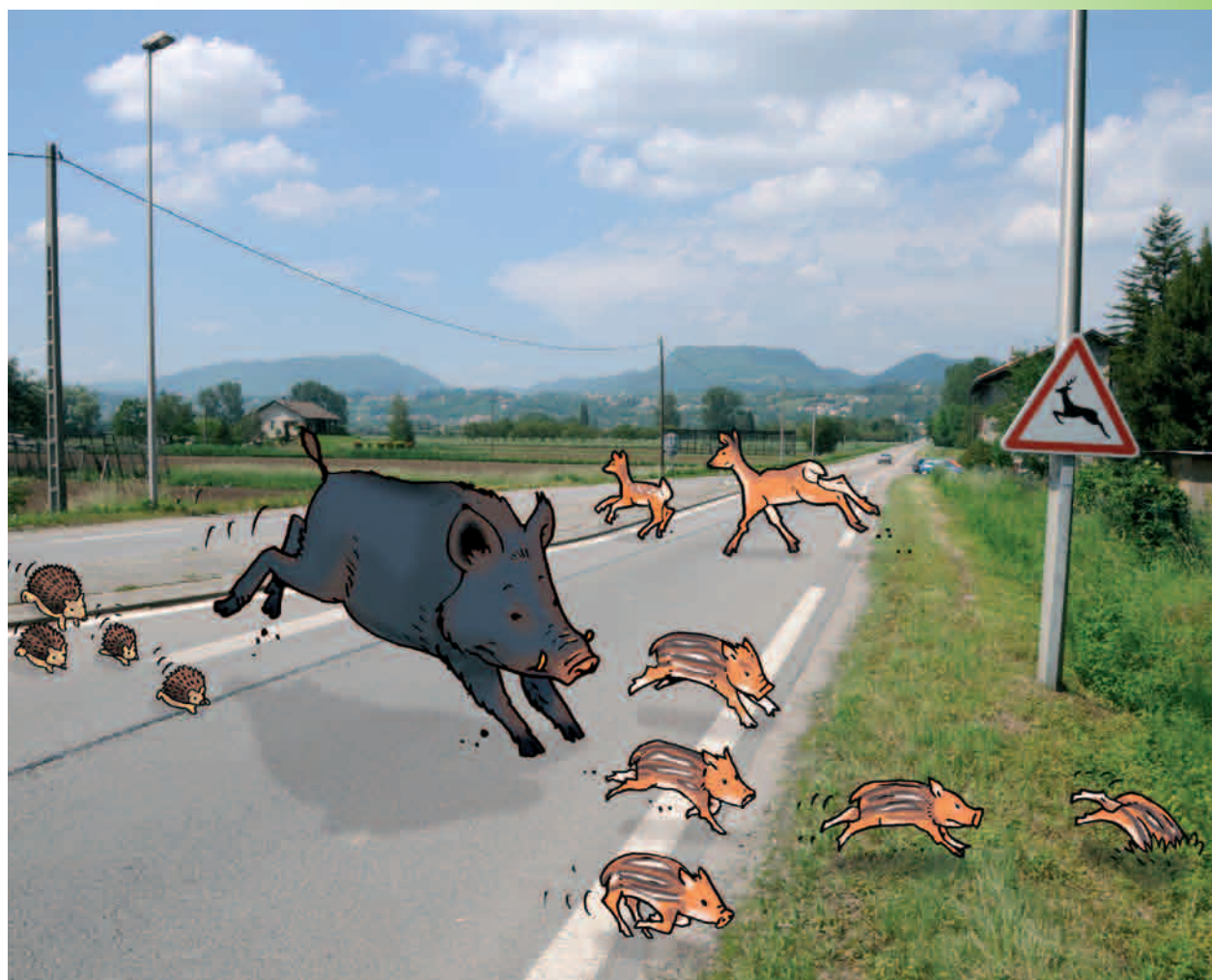


Les Corridors Biologiques

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Lettre d'Information N° 4

Les corridors dans le territoire



Depuis 2007, le Conseil général s'est lancé dans un programme de restauration des corridors biologiques dans la vallée du Grésivaudan et la cluse de Voreppe. Le Conseil général a proposé aux

communes et communautés de communes de ces territoires d'intégrer des corridors dans leur plan d'urbanisme. Et d'autres territoires suivent cet exemple.

Corridors biologiques : qui fa

Bien avant la loi Grenelle de 2010, le Conseil général de l'Isère s'est impliqué dans la préservation de son patrimoine naturel et de ses corridors biologiques en définissant un programme d'actions très innovant en France. Depuis, la Région Rhône-Alpes s'est inspirée de ce plan pour identifier son propre réseau à l'échelle rhônalpine. Aujourd'hui, ces principes sont inscrits dans le Grenelle de l'environnement avec l'identification d'une trame verte et bleue. Explications.



INTERVIEW



● **Serge Revel**
Vice-président au Conseil général chargé de l'environnement

En quoi l'action du Conseil général est-elle cohérente avec le Grenelle de l'environnement ?

La protection de l'environnement est l'une des grandes priorités du Conseil général qui se traduit dans toutes nos politiques : traitement des déchets, éco-conditionnalité des aides publiques, éco-construction des collèges... A ce

titre, l'Isère fait figure d'exemple en matière de corridors biologiques. Cinq passages à faune ont déjà été réalisés sur les routes départementales et de nombreux autres projets sont en cours. A l'avenir, toute conception ou rénovation de route départementale devra faire l'objet d'une réflexion sur l'intégration de corridors biologiques.

Qu'est-ce qu'un corridor biologique ?

Un corridor biologique est un espace naturel libre d'obstacles, (cours d'eau, talus, mares, forêts...) permettant à la faune sauvage de passer d'un endroit à un autre pour se nourrir ou se reproduire. En raison du développement de l'urbanisation et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, des aménagements sont parfois nécessaires (tunnels sous la route, passage sous les ponts, plantations de haies sur le bord des champs



it quoi ?



L'Etat

Définit la Trame verte et bleue : en élaborant une carte où sont indiqués les grands axes de déplacement de la faune au niveau national : forêts, étangs, prairies, cours d'eau... (carte de la Trame verte et bleue) et en identifiant les choix stratégiques sur les continuités écologiques nationales et transfrontalières.



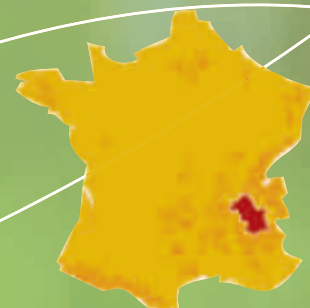
La Région

Définit en lien avec les services de l'Etat le Schéma régional de cohérence écologique : comprenant la carte de la trame verte et bleue au niveau régional et le plan d'actions régional. La Région Rhône-Alpes avait anticipé avec son « contrat corridors » : une subvention attribuée aux Départements, parcs naturels régionaux... qui s'engagent dans la restauration des corridors biologiques.



Le Département

Les lois Grenelle n'ont pas donné de rôle réglementaire aux Départements en matière de Trame verte et bleue. Pour autant, ils jouent un rôle important à travers leur politique des Espaces naturels sensibles et leur gestion des infrastructures routières départementales. Ils mettent en œuvre de manière concrète et opérationnelle le Schéma régional de cohérence écologique et la Trame verte et bleue.



Ainsi, le Conseil général de l'Isère a anticipé cette démarche

avec le Redi qui identifie les points forts et les points faibles de l'Isère. Ce document lui a permis de définir les actions à mener sur les routes départementales pour faciliter la libre circulation des animaux. A ce titre, le Conseil général a financé la réalisation de cinq passages à faune dont un à Charavines primé le 16 février dernier par le Ministère chargé de l'environnement.

La Commune

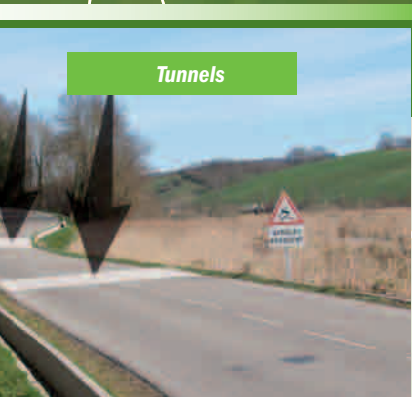
Définit la place réservée aux espaces naturels et aux corridors biologiques dans le plan local d'urbanisme en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).



Objectifs communs

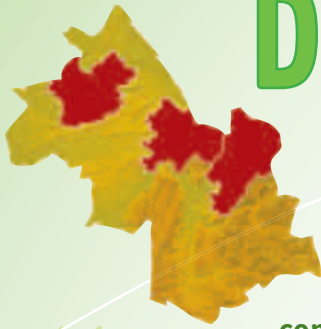
- Faciliter le déplacement de la faune sauvage.
- Préserver et restaurer les espaces importants pour la biodiversité.
- Diminuer le morcellement et la fragilité des espaces naturels.
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.
- Intégrer les acteurs locaux dans la logique du Grenelle.

Pour plus d'informations : www.corridors-isere.fr



cultivés, bandes enherbées le long des rivières...) pour permettre aux animaux de traverser une route, une voie ferrée ou une autoroute sans danger.

Des corridors biologiques



L'Isère est divisée en 13 territoires. Deux sont concernés par le projet « Couloirs de vie » du Conseil général : le Grésivaudan et le Voironnais-Chartreuse. D'autres sont aussi mobilisés dans la protection de l'environnement et la restauration des corridors biologiques comme le Territoire Porte des Alpes où des projets sont à l'étude.

Dans le Grésivaudan

Deux sites dangereux pour la faune ont été répertoriés. Voici comment le Conseil général les a réaménagés.

A Crolles, aux abords de la RD 1090

Le Conseil général a mis en place une palissade en bois prolongée par une glissière qui court le long de la route sur 50 mètres. L'objectif est d'inciter la faune à emprunter le tunnel qui passe sous la départementale. Sur cette section, il est aussi prévu que la commune éteigne l'éclairage public entre 23 h et 5 h pour ne pas effrayer les animaux mais aussi économiser de l'énergie.



Près de Chapareillan, sous la RD 1090

Une rampe en béton a été aménagée sous un pont qui enjambe le ruisseau du Furet pour faciliter le passage de la faune. L'objectif était de combler le fossé qui séparait le pont de la rive et obligeait les animaux à traverser la route. D'ici à l'automne 2012, cet aménagement sera complété par un détecteur de faune pour prévenir les automobilistes d'un risque potentiel de collision avec un animal. Le détecteur de faune repérera la grande faune, les sangliers notamment, qui n'ont pas l'habitude de passer sous cet ouvrage et qui risquent de provoquer des accidents graves.



« L'environnement doit être inscrit dans les plans d'urbanisme »

Roger Cohard
Maire du Cheylas

« La prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme est une nécessité. C'est la meilleure façon de ne pas bétonner nos espaces et d'avoir un paysage équilibré. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe un cadre réglementaire permettant de répartir zones d'activités, lieux de vie et espaces naturels de façon équitable. Définir la part réservée à chacun de ces espaces permet de nous positionner dans la sauvegarde des milieux naturels. Les corridors en font partie. Je remercie le Conseil général pour son travail qui nous fournit tous les éléments scientifiques justifiant le besoin de sauvegarder le peu de patrimoine naturel qu'il nous reste. »

Les partout en Isère

Dans le Voironnais-Chartreuse

A Veurey-Voroize

Le Conseil général a terminé les travaux sur le Ruisset pour reconnecter ce cours d'eau à l'Isère afin que les poissons puissent repeupler ce ruisseau. Au programme : pose d'une buse sous la route départementale, reméandrage du lit du cours d'eau et installation d'une vanne pour éviter les inondations pendant les crues de l'Isère. Durant les travaux, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques a capturé les poissons « emprisonnés » dans le passage mis à sec pour les compter, les classer, les mesurer et les relâcher ensuite dans l'Isère. 2000 spécimens de huit espèces différentes : truite fario, gardon, goujon, loche franche, lamproie de planer et épinoche ont été recensés. D'autres sondages seront effectués pour suivre l'évolution des espèces et leur reproduction avec l'aide d'une cage piège qui sera installée en 2012 dans le cours d'eau.



A Charavines

Le Conseil général a profité de la réfection de la route départementale 50D qui longe le lac de Paladru pour créer six passages souterrains transversaux. Ces passages vont permettre à la petite faune, et plus particulièrement aux amphibiens qui remontent du lac après la période de reproduction, de traverser la route sans se faire écraser. Ce projet, piloté par la Direction des mobilités avec l'appui de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), a permis de poser des caniveaux collecteurs visant à guider la faune sous la chaussée. Concrètement, ces traversées sont constituées de conduits parallèles posés en affleurement de la chaussée (voir photo). Une fosse de capture est aménagée devant chaque entrée. La lumière attire les animaux et les invite à traverser. Une réalisation primée par le Ministère chargé de l'environnement le 16 février dernier dans le cadre d'un appel à projet.



Dans le territoire Porte des Alpes

Trois passages à faune sont à l'étude pour permettre aux animaux de se déplacer de leur lieu de vie à leur zone de reproduction. Ces sites seront équipés de passages souterrains.

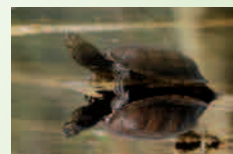
Près de l'étang de Ry à Sissieu

Création d'un passage à petite faune sur un site où des milliers de batraciens se font écraser par des voitures.



Près de l'étang de Marsa à Panossas

Ce site est peuplé de tortues cistudes, de loutres et d'amphibiens. Des passages seront réalisés pour ces différentes espèces.



Près de l'étang de la Serre à Arrandon

Ce site est peuplé d'une colonie de castors. Différentes solutions sont à l'étude pour éviter les écrasements.



Les corridors biologiques sont nécessaires

Pour vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre, le Conseil général, avec l'assistance de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), coordonne deux études sur le terrain. Premiers résultats.

Quel impact sur la faune ?



Un blaireau emprunte un aménagement sous l'autoroute...



Et un quad aussi !

Quel est l'impact des aménagements réalisés sous les autoroutes et les routes sur le déplacement des animaux ? Pour le savoir, le Conseil général et le bureau d'études Ecosphère coordonnent une étude qui

évalue leur efficacité. Des caméras et appareils photo ont été posés aux abords des ouvrages concernés. Premier constat : si ces passages sont utilisés par les animaux, ceux-ci les évitent encore trop, en raison d'une forte fréquentation humaine, en

quads et deux roues notamment. Le Conseil général va donc organiser des groupes de travail avec les communes concernées, AREA et le Parc naturel régional de Chartreuse pour étudier des solutions qui permettent de concilier les usages.

L'avis de la population

70 % des habitants de la Cluse de Voreppe et de la vallée du Grésivaudan jugent les corridors biologiques nécessaires.

C'est ce que révèle une enquête lancée à l'automne dernier par le Conseil général de l'Isère et menée par l'Observatoire social de Lyon auprès de 240 habitants de la vallée du Grésivaudan. Cette étude a pour objectif de connaître les motivations et le niveau de connaissance des Isérois en matière d'environnement, d'identifier les points de blocage et les leviers potentiels pour renforcer la sensibilisation à la biodiversité. Parmi les questions posées : Etes-vous inquiets pour la nature ? Qu'êtes-vous prêt à faire pour la protéger ? Comment percevez-vous les corridors ? Quelles connaissances avez-vous des corridors ? Cette enquête se poursuivra dans les prochains mois. Vous rencontrerez sans doute des enquêteurs sur votre chemin.



Les corridors biologiques permettent aux animaux de traverser une route, une voie ferrée ou une autoroute sans se faire écraser ou renverser.

A la découverte de la faune et de la flore des bords de route

FICHE PRATIQUE 1

Le Gonepteryx ou Papillon citron

Le messager du printemps

- Avec une espérance de vie de plus d'un an, le Gonepteryx est l'un des papillons européens qui a la plus longue existence.
- En hiver, il entre dans une phase d'hibernation et s'alimente en puisant dans ses réserves accumulées durant l'été.
- Les ailes refermées, il se confond avec le feuillage pour ne pas se laisser déranger.
- Grâce un sérum produit par son organisme, il peut ralentir son métabolisme et plonger dans un profond sommeil jusqu'à l'arrivée du printemps.
- Pour le protéger, il faut éviter le fauchage des accotements herbacés jouxtant les lisières et supprimer l'usage des pesticides et engrais.



FICHE PRATIQUE 2

L'Aeshna grandis ou Grande Aeschne

Une libellule disparue du Grésivaudan

- Cette libellule mesure 7 cm de long.
- Elle est facilement reconnaissable par sa coloration brune, ses ailes teintées et son thorax strié de deux bandes jaunes et parsemé de points jaunes et bleus.
- L'insecte est très mobile et a besoin d'un habitat à eaux profondes avec une forte densité végétale.
- Avec la dégradation du milieu naturel, il a déserté la vallée du Grésivaudan où il séjournait auparavant.



FICHE PRATIQUE 3

L'Orchis purpurea ou Orchis pourpre

L'orchidée des bords des routes

- Cette fleur très robuste peut atteindre 80 cm de haut. Elle pousse jusqu'à 1 600 mètres d'altitude et on la trouve un peu partout : dans les milieux pauvres et plutôt secs, à l'ombre comme au soleil, au bord des routes, dans les talus et à la lisière des bois.
- Malgré sa force naturelle, cette espèce est menacée par les sols saturés en éléments fertilisants, ainsi que par l'épandage des désherbants.



FICHE PRATIQUE 4

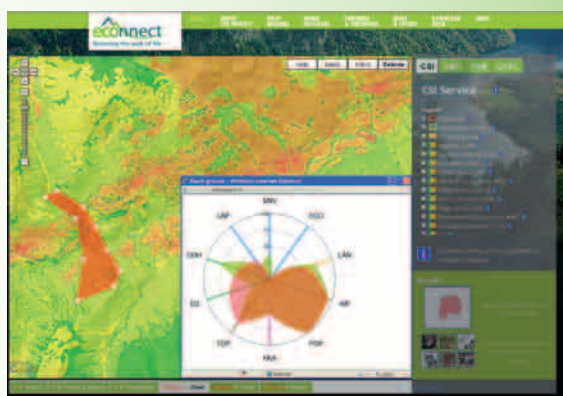
Le Passer montanus ou Moineau friquet

Un petit moineau campagnard

- Moins connu et plus discret que son cousin le moineau domestique, le moineau friquet est aussi beaucoup plus rare.
- Il a un sacré caractère. D'où son nom : « friquet » qui signifie vif en vieux français. Mais vous l'entendez rarement chanter car il chuchète doucement.
- On le reconnaît à son béret marron et à ses joues blanches marquées d'une virgule noire. Cet oiseau ne fréquente pas les villes.
- On le trouve dans les vergers et les haies qui bordent les routes et pavillons, où il niche en colonie.
- Sa population ne cesse de décliner. En cause : la disparition des vieux arbres qui lui offraient des cavités pour nicher et la généralisation des gazons ras et uniformes délaissés par les insectes.



Econnect : bilan de trois ans de travail



Econnect touche à sa fin. Entre 2008 et 2011, le Conseil général a participé à ce projet européen qui consistait à restaurer les corridors biologiques des 6 pays de l'arc alpin : Allemagne, Autriche, France, Italie, Suisse, Slovaquie. Après trois ans de travail, les 16 par-

tenaires ont livré leur copie lors d'une réunion de clôture qui s'est tenue à Berchtesgaden en Allemagne. Parmi les projets aboutis : un outil cartographique accessible sur Internet qui permet de visualiser tous les corridors biologiques de l'arc alpin, une étude

sur le déplacement de la faune piscicole et une liste de recommandations politiques destinée aux élus et décideurs locaux.

Documents ci-dessus, disponibles sur www.econnectproject.eu

Contrat Bauges-Chartreuse-Belledonne : de l'Isère à la Savoie



Nos voisins savoyards sont aussi très mobilisés dans la protection de l'environnement. En collaboration avec Métropole Savoie, le Conservatoire du Patrimoine naturel de Savoie vient de lancer un "contrat corridors", cofinancé par la Région Rhône-Alpes, pour préserver les espaces naturels situés entre les massifs des Bauges, de la Chartreuse et de Belledonne, ces deux derniers étant en partie aussi en Isère. Ce programme comporte entre autre la renaturation du cours d'eau du Glandon, qui traverse Chapareillan, venant compléter les travaux.

Travaux à venir

Le passage à faune du Cheylas

Initialement prévus à l'automne 2011, les travaux ont été reportés d'un an pour des raisons administratives et seront lancés à l'automne 2012. En complément, Réseau ferré de France profitera des travaux d'électrification de la ligne Grenoble-Montmélian pour réaliser quatre traversées sous la voie ferrée durant l'été 2012.

Implantation de détecteurs à faune

Le site test entre Saint-Nazaire-les-Eymes et Bernin dans la vallée du Grésivaudan a été équipé au cours du premier trimestre 2012 d'un détecteur sur la RD 1090. Si les résultats de ce test sont satisfaisants, six autres sites : La Buisse (RD 1075), Saint-Quentin-sur-Isère (RD 1532), Barreaux et Chapareillan (RD 1090) et Crolles-Montfort (RD 1090) seront dotés de détecteurs dans les six mois suivants.

Dernière minute

● **Erratum** : Dans la lettre n° 3, une erreur s'est glissée dans l'interview de Jean-Charles Dupin, Directeur des grands investissements et du développement du groupe APRR/AREA. L'objectif de l'entreprise est bien de réduire son utilisation de produits phytosanitaires.

● **Concours** : Le Conseil général lance un concours pour récompenser les particuliers, associations et communes de moins de 2 500 habitants qui ont un projet (réalisé ou non) favorisant le passage des animaux à travers les routes et les champs : suppression de clôtures, aménagement sur la voirie, plantations de haies... Trois récompenses de 2 500 euros, 1 500 euros et 1 000 euros sont en jeu.

Dossiers de candidature à envoyer avant le 1^{er} septembre au service développement durable du Conseil général, 9, rue Jean Bocq, 38 022 Grenoble

Informations

www.corridors-isere.fr